



Réductions d'impôts sur aménagement économie d'énergie

Par **MARTINEGRU**, le **25/10/2009** à **10:55**

Bonjour,

Nous sommes actuellement locataires de notre appartement et nous venons d'acheter une maison dans laquelle nous faisons des travaux d'amélioration (chauffage, isolation des combles, entre autre). Cette maison deviendra notre résidence principale dans 3 ans lorsque je serai à la retraite, pour l'instant nous y passons toutes nos vacances, nos week-ends et 2 jours dans la semaine.

Puis-je bénéficier de la réduction de 40 % d'impôts sur les aménagements d'économies d'énergies.

Merci de votre réponse

Cordialement
M. GRUMEL